

TERRITOIRES LITTORAUX ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

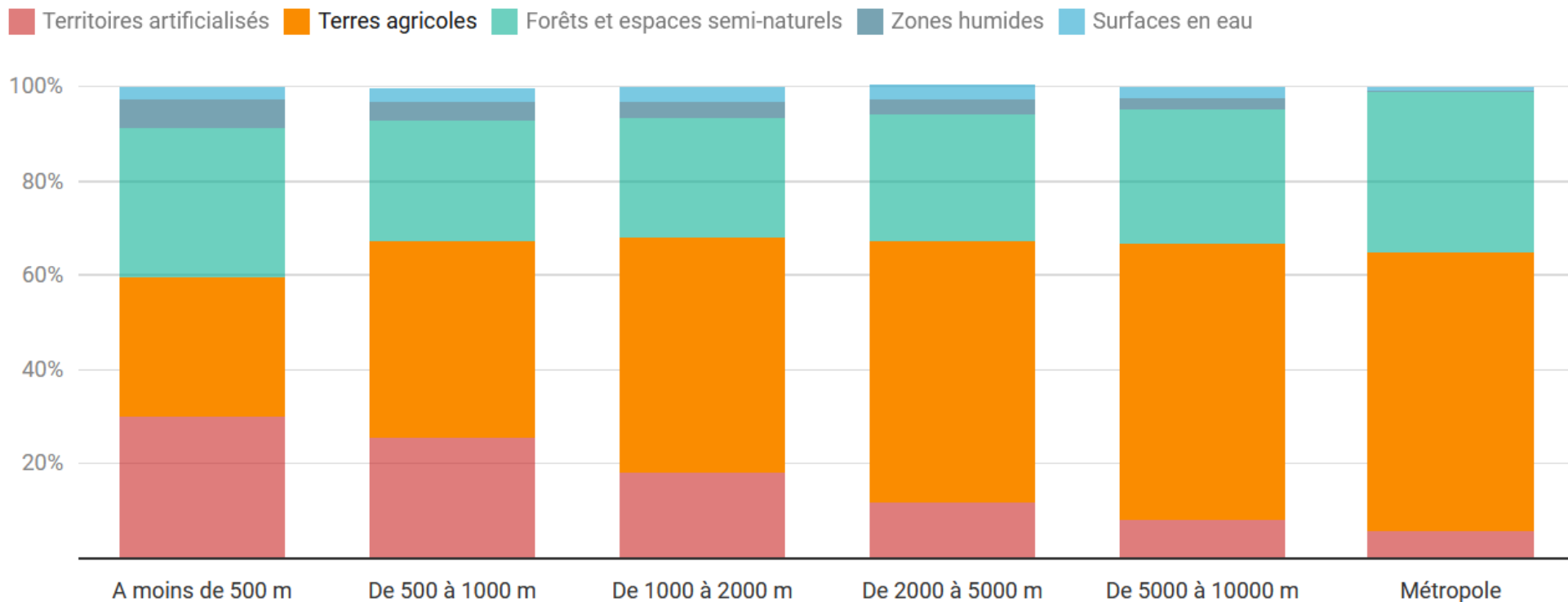
Aménagements résilients et recomposition spatiale

Du changement climatique à la gestion des littoraux

- Le changement climatique
 - facteur d'exacerbation des risques côtiers
 - qui ne sont qu'une facette de la réalité des territoires littoraux
- L'attractivité des littoraux ne se dément pas
 - avec toujours une demande forte d'accès au bord de mer et de vue sur mer
 - entre prise de conscience et déni des risques
- Une valeur indéniable de la frange littorale (patrimoniale – économique – sociale)
 - il ne s'agit pas de l'abandonner mais de la vivre autrement
- Une doctrine étatique affirmée en matière de gestion des risques
- Qui pose les questions de la requalification/réorganisation/protection des espaces plus ou moins proches du littoral
 - allant de la réduction de l'exposition au risque et de la vulnérabilité des enjeux
 - jusqu'au déplacement/destruction des enjeux
 - voire une recomposition spatiale

Pression foncière et artificialisation fortes sur les 900 communes littorales avec près de 8 millions de résidents permanents et plus de 8 millions de lits pour l'accueil touristique en 2018. Prévision 2050 : 8,7 millions de résidents permanents. Fort vieillissement de la population. Economie résidentielle. Urbanisation linéaire.

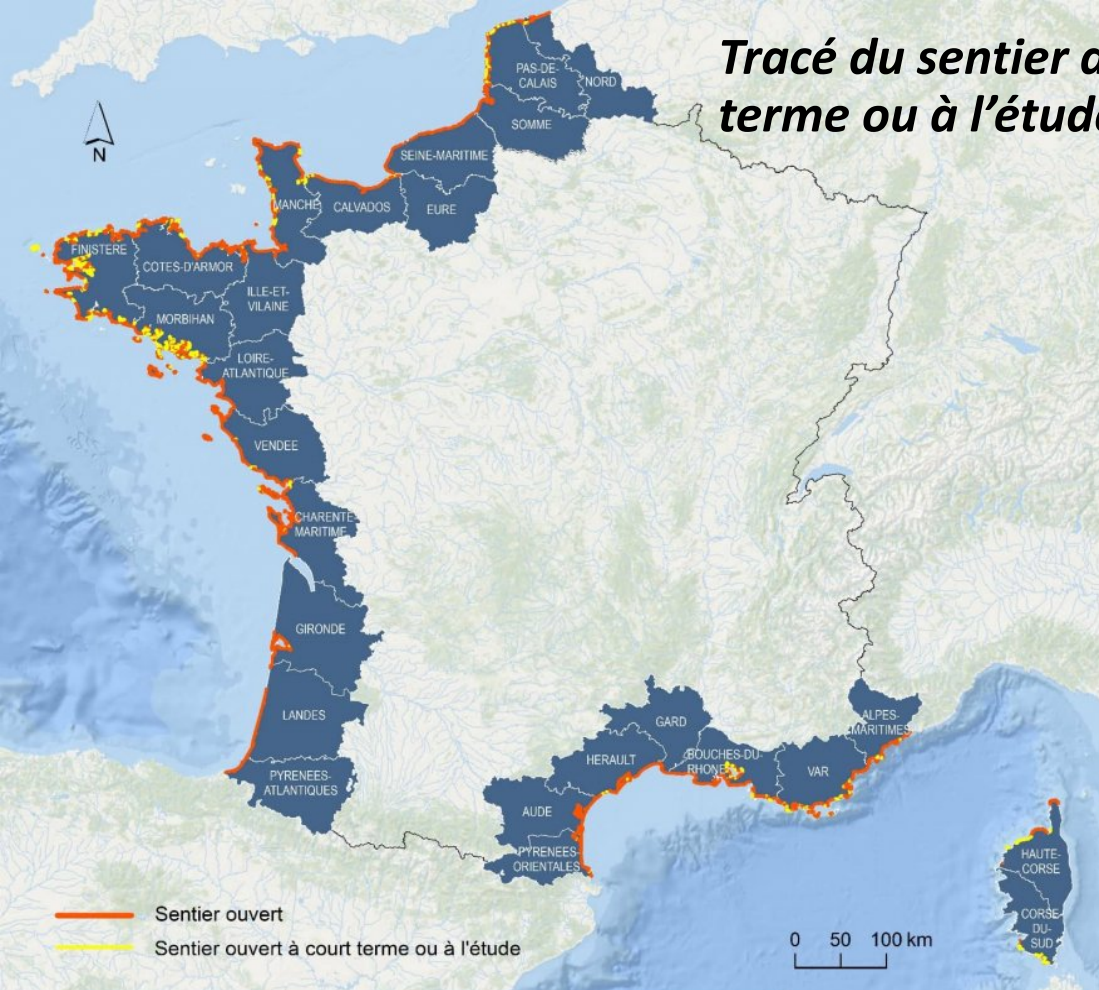
Occupation du sol en bord de mer et en France métropolitaine en 2018



Traitements: SDES

<https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/milieus-et-territoires-a-enjeux/mer-et-littoral/economie-et-demographie/article/occupation-du-sol-suivant-la-distance-a-la-mer-entre-2012-et-2018>

Tracé du sentier du littoral ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude en métropole et en outre-mer



Le sentier du littoral

Environ 5 800 km linéaires de sentier du littoral ouverts en 2019 (métropole et outre-mer), dont 1 530 km au titre de la servitude de passage des piétons. 1 220 km de nouveaux linéaires ouverts à court terme ou à l'étude.

Principe de l'accès public à la mer et valeur économique et patrimoniale

Un bien public exposé, d'importants enjeux financiers, des responsabilités partagées et parfois contestées.

Source : Sentier du littoral – MTES, 2019 – IGN BD Topo®.
Traitement : Cerema



Les enjeux dans les zones exposées aux risques sont de nature diverse :

- ✓ Bâti privé, habité de manière permanente, saisonnière ou occasionnelle
- ✓ Bâti public, services
- ✓ Activités économiques, commerciales et industrielles
- ✓ Pratiques récréatives
- ✓ Edifices à valeur patrimoniale
- ✓ Infrastructures routières, réseaux divers, accès au bord de mer
- ✓ Infrastructures portuaires et d'accès à la mer
- ✓ Espaces naturels protégés ou à protéger

Des biens, des organisations, des vies qui sont en cause. Mais aussi plus fondamentalement des représentations et des habitudes, non seulement dans la population mais aussi en matière de pratiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Des notions et principes actés dans diverses stratégies et cadres réglementaires de gestion des risques :

- Protection des biens, des personnes et des infrastructures
- Respect de la dynamique naturelle du trait de côte
- Protections « douces » préférables aux protections « dures » autant que faire se peut
- Retrait stratégique
- Destruction
- Relocalisation
- Réaménagement
- Indemnisation

Mais aussi conduire les transitions

- Arrêter d'artificialiser
- Sobriété énergétique
-

Pose la question du continuum et des ruptures entre :

- des stratégies basées sur les interventions qui ne remettent pas fondamentalement en cause la manière d'habiter le littoral (« aménagements »)
- et la recomposition spatiale avec le déplacement d'enjeux exposés qui engage souvent une réorganisation territoriale dont les effets dépassent d'un point de vue tant social et économique que de l'urbanisme le seul espace proche du rivage, avec des conséquences sur le temps long (temporalité des réversibilités)

Dont la responsabilité d'élaboration, de portage politique et de mise en œuvre revient en grande part aux collectivités, communes et intercommunalités en première ligne.

Avec une cohérence de doctrine et une capacité de mise en œuvre au niveau de la chaîne des acteurs qui n'est pas toujours à la hauteur des enjeux, en particulier lorsque l'on parle de relocalisation.

Aménagements résilients

Stratégies de résilience fondées sur les aménagements

« Vivre avec le risque en réduisant l'exposition aux aléas et la vulnérabilité des enjeux »

- ✓ Faire des aménagements de protection un objet de concertation et pas seulement une question d'experts
- ✓ Dans des espaces qui abordent aussi les risques dans une perspective plus large que le problème à traiter
- ✓ Travailler à l'articulation entre la mise en débat des enjeux et des stratégies sur le territoire et l'implication des personnes directement affectées par une exposition

- ✓ La doctrine des solutions « douces » plus ou moins « fondées sur la nature » n'est pas un catalogue « clé en main »
- ✓ Travailler sur l'ingénierie côtière et les protections en étant acteur de l'innovation :
 - ✓ sans expérimentation grandeur nature il n'y a pas de preuve de concept
 - ✓ et sans partage d'expérience pas de diffusion de l'innovation

Aménagements résilients

- ✓ Penser coût/efficacité en intégrant le suivi et l'évaluation pour favoriser l'anticipation par rapport à l'intervention d'urgence
- ✓ Il n'y a pas que la question des défenses côtières
- ✓ Profiter des opportunités d'entretien ou de rénovation des réseaux et des infrastructures pour les repenser en intégrant le risque
- ✓ Intervenir sur les structures bâties pour les rendre plus résilientes (limiter ou faciliter les évacuations, limiter les dommages, ...) en jouant sur les trois tableaux de l'association/information, des incitations financières et du réglementaire

Recomposition spatiale

- C'est un projet de territoire plus qu'une question de gestion de risques
- Partager la « preuve » ou « l'évidence » du risque
- Prendre le temps et faire l'investissement d'un diagnostic de qualité et de son partage
- Si le risque motive une démarche lourde de recomposition spatiale, la recomposition spatiale ne doit pas être juste la question de la suppression d'enjeux avec ou sans relocalisation
- Mais une réflexion sur l'organisation et les vocations du territoire en repensant l'urbanisme au travers de questions aussi diverses que les questions de mobilité, de mixité sociale, des centralités urbaines
- Organiser des nœuds urbains et leurs connexions en étant moins centrés sur l'espace de bord de mer, sans pour autant tourner le dos à la mer
- Penser la manière de vivre les potentiels du littoral en favorisant l'accessibilité, la naturalité, les libertés tant pour les aléas naturels que pour les usages

Quelle que soit la stratégie envisagée ... ou l'urgence

- Faire de la question des risques, un thème transversal de toutes les politiques, au-delà du diagnostique et des plans dédiés à la gestion des risques
- Favoriser la mise en débat en en faisant un sujet autant politique que technique
- Prendre pleinement en main les compétences en ayant conscience des capacités très différentes selon le rapport d'échelle entre la taille des collectivités et l'importance des enjeux ou des moyens à mettre en œuvre
- Il y aura toujours des activités qui auront besoin pour exister de la proximité de la mer et donc d'être protégées par des aménagements

Quelle que soit la stratégie adoptée

- Organiser les solidarités territoriales : interdépendances par rapport aux risques, expertise, relocalisation, maîtrise foncière, partage des coûts, peser sur l'évolution réglementaire
- Littoral et rétro-littoral, « petites » et « grandes collectivités » mais aussi collectivités et état
- Mettre en réseau les communautés de pratiques pour construire des communautés d'action : l'association de familles d'acteurs par rapport à un objectif commun en se dotant d'outils de suivi et d'évaluation de l'action commune
- Rester en veille, partager les expériences, même lorsque l'on est peu exposé (formation des élus), développer la culture du risque
- Construire les observatoires des risques côtiers : au-delà de l'observation, de l'information, de la sensibilisation, en faire des lieux de concertation, de dialogue, de suivi et d'évaluation